

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
 Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle
 Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la
 Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerme – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgnec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Guy Bouchez – Véronique Lorient Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quémener – Jacques Troël – Georges Galardon

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
 Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Lorient-Le Guillou
 Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgnec
 Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
 Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
 Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
 Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen, sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quémener

Délibération 208.2026 Soutien aux événements contribuant à l'attractivité touristique et à la promotion du territoire et soutien à l'émergence de nouvelles manifestations

La communauté de communes accompagne les événements contribuant à la promotion du territoire, la valorisation des atouts du Kreiz Breizh, grâce à un rayonnement d'envergure supra communautaire.

Plusieurs associations ont fait une demande de subvention pour de nouveaux événements 2026, ou à l'occasion de situations particulières (travaux).

Après étude des dossiers, la commission tourisme a émis un avis favorable pour les demandes de subventions suivantes :

Objet	Aide proposée
Championnat de Bretagne contre la montre Cyclo club du Blavet 8 mai 2026 – Rostrenen 350 coureurs cyclistes	500 €
Finales Junior Fishing Tour en Bretagne Fédération régionale de pêche	500 €

Samedi 13 juin 2026 – Bon-Repos-Sur-Blavet Circuits de pêche, pêche au coup, pêche au leurre, juniors (- 14 ans) et espoirs (14 à 17 ans)	
Championnat de Bretagne de l'Avenir Courses cyclistes filles et garçons U15, U17, U19 Organisé par le comité des fêtes de Plouguernével Dimanche 5 juillet 2026 – Plouguernével 2 000 à 2 500 visiteurs	500 €
Association nationale des anciens combattants et amis de la résistance ANACR Subvention exceptionnelle pour travaux sur la partie arrière du mémorial de la Pie, à Paule	500 €
Bad'Club Maintien en Top 12 (Elite nationale) De septembre à juin – Rostrenen et territoire national Saison au plus haut niveau national du championnat de badminton. Evènements mensuels. Seul club en national sur le pays COB.	5 500 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire, décide :

D'attribuer les subventions suivantes :

500 € pour le cyclo club du Blavet,
 500 € pour la fédération régionale de pêche
 500 € pour le comité des fêtes de Plouguernével,
 500 € pour l'association des anciens combattants et amis de la résistance ANACR
 5 500 € pour le Bad'Club de Rostrenen

Monsieur Jérémy Quémener

Secrétaire de séance



Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.